

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2007

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 14 Décembre 2007 à 20 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, M. LOQUET, MME KERMARREC, MME CHOTARD, MM BROU, GUIRLIN, LEROY, M. ISABEL, MME JETHA, M HUBERT,

Etaient absents excusés : M. LEFEU, MME LEGER, MME LEBOURG, M.JONOT

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

1° / Situation financière

Michel LETHUILLIER donne connaissance de l'état des dépenses et recettes, qui sont conformes aux prévisions budgétaires, pour les 4 budgets de la commune.

2° / Décisions Modificatives

a) D.M. N° 2 sur Budget Général

D.2364
D.M. N°2
BUDGET GENERAL
Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, propose une décision modificative au budget Général 2007 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-joint :

Article	Libellé	Montant
Fonctionnement		
D 011	Charges à caractère général	- 17 340.00
D 012	Charges de personnel	+ 13 440.00
D 042	Opérations d'ordre entre sections	- 43 810.00
D 65	Autres charges de gestion courante	- 940.00
D 66	Charges financières	- 3 500.00
D 67	Charges exceptionnelles	+ 10.00
D 68	Dotations aux amortissements	+ 52 140.00
	TOTAL	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 2 est adoptée à l'unanimité

b) D.M. N°3 sur Budget Assainissement

D.2365
D.M. N°3 ET 4
BUDGET ASSAIN. dessous :
Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, propose une décision modificative au budget Assainissement 2007 (D.M. n° 3 et 4) qui s'établit selon tableau ci-

Article	Libellé	Montant
Fonctionnement		
673	Titres annulés	+ 60.00
678	Autres charges exceptionnelles / Produits irr.	- 60.00
6061	Fournitures non stockables	+ 320.00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	-60.00
658	Charges diverses de gestion courante	-200.00
671	Charges exceptionnelles sur opérations gestion	-60.00
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Ces DM N° 3 et 4 sont adoptées à l'unanimité

D.2366

TARIF

SITED 2008

3° / Tarif SITED 2008

Suite au Comité Syndical du SITED en date du 14 décembre 2007, M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du nouveau tarif du coupon de transport scolaire qui sera de 102,70 € par semestre pour l'année 2008.

Notre commune prenant à sa charge 50% de ce montant, le prix de vente du coupon aux familles sera de 51,35 € pour ce semestre, soit du 7 janvier au 3 juillet 2008. Adopté à l'unanimité.

Il est rappelé que le Conseil Général finance les transports scolaires à hauteur de 80%. Vu la prise en charge par la commune de 50%, il reste donc à la charge des familles de Cherisy 10% du coût du transport.

D.2366/1

**RECONDUCTION
LIGNE DE
TRESORERIE**

4° / Reconduction ligne de trésorerie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la commune,

Vu la délibération D.2264 du 23/11/2006 relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole Val de France, pour un montant de 200 000 € sur un an, au taux de 3.38%
Sur proposition du Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de reconduire cette ligne de trésorerie auprès du CREDI AGRICOLE VAL DE FRANCE
- Fixe le montant maximal de ce crédit à 200 000. Euros sur un an au taux variable de EONIA + 0.1% , soit à ce jour 3.983%.

Autorise le maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

D.2366/2

DETAIL TRANSFERT

**BUDGET EAU
SUR BUDGET
GENERAL**

5° / Détail du transfert du budget Eau sur Budget Général

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, chaque année, il est voté au budget primitif, un transfert du Budget Eau sur le Budget Général, concernant les rémunérations de personnel, la participation aux frais d'entretien des véhicules et aux frais de gestion de la facturation de l'eau.

Il est demandé par Monsieur le Trésorier d'établir un relevé détaillé de ce transfert, selon tableau ci-joint pour l'année 2007.

Ce relevé détaillé est adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D. 2367

CONTRAT

ASSURANCE

RISQUES

STATUTAIRES

1° / Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Assurances, articles L 141-1 et suivants

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 26 alinéa 5 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 35 alinéa 2 autorisant le recours à la procédure de marché public négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres.

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir N° 2007-14 du 30 mars 2007, autorisant le renouvellement du contrat groupe et autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire.

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, du 12 septembre 2007.

Le Maire rappelle que la commune de Cherisy a mandaté par délibération D.2302 du 06/04/2007 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge,

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir a communiqué à la Commune les résultats du petit marché.

Agents CNRACL Type de franchise pour la totalité des risques	Taux Au 01/01/2008
10 jours fixes en maladie ordinaire	4.75 %
15 jours fixes en maladie ordinaire	4.58 %

Agents REGIME GENERAL Type de franchise pour la totalité des risques	Taux Au 01/01/2008
10 jours fixes en maladie ordinaire	1.35 %
15 jours fixes en maladie ordinaire	1.25 %

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- le recours au contrat groupe du centre de gestion
- le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou du régime général
- la durée de la franchise en maladie ordinaire : 10 jours fixes ou 15 jours fixes (choix à faire pour le régime général et la CNRACL, indépendamment l'un de l'autre)
- l'assiette de cotisations qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire ; qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du supplément familial et d'un pourcentage des charges patronales, c'est-à-dire 10%, 20%, 30% ou 40% du traitement brut indiciaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Prend acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire

Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2008 pour la les catégorie(s) de personnels suivants :

- **Agents CNRACL** pour tous les risques, au taux de 4.58 % avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire. La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.
- **Agents IRCANTEC** pour tous les risques, au taux de 1.25 % avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire. La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.

Note que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant, dans le cadre du contrat groupe.

Adopté à l'unanimité.

D.2368 **2° / Participation au chauffage pour les locataires des logements communaux**
PARTICIPATION
CHAUFFAGE Michel LETHUILLIER expose que les logements communaux sis 33 rue Charles de Gaulle n'ont pas de compteur de gaz individuel, ils sont raccordés au compteur général de l'école primaire.
POUR Aucune charge pour le chauffage n'était jusqu'à ce jour demandée aux locataires, à ce titre. Il est proposé d'instaurer une participation au chauffage de 30 € par mois sur 12 mois pour les locataires des logements communaux situés 33 rue Charles de Gaulle. Adopté à l'unanimité.
LOGEMENTS
COMMUNAUX

D.2369 **3° / Recours en CNEC (Commission Nationale d'Équipement Commercial) pour le projet BRICO DEPOT**
RECOURS
CNEC
BRICO DEPOT Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal que le projet d'implantation d'un BRICO DEPOT à la Vallée Douard a été rejeté par la CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial) le 19 octobre dernier, malgré les avis favorables de la DDCCRF, la DDE et la DDTEFP.
 Un recours a été déposé par la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais » devant la Commission Nationale. Michel LETHUILLIER propose que la Commune de Cherisy fasse de même.
 En effet, un élément nouveau est apparu depuis la CDEC puisque l'enseigne « BRICONAUTES » installée sur Dreux, est en liquidation totale pour cessation d'activité. La densité de la zone de chalandise s'en trouve ainsi diminuée de 3700 m², ce qui conforte l'installation de BRICO DEPOT à Cherisy.
 Après délibération, le conseil municipal, autorise le Maire à saisir la Commission Nationale d'Équipement Commercial afin de faire appel de la décision de la Commission Départementale d'Équipement Commercial précitée. Adopté à l'unanimité.

D.2370 **4° / Retrait de la commune de ST LAURENT LA GATINE du Syndicat du Pays Drouais**
RETRAIT DE
ST LAURENT LA
GATINE DU
PAYS DROUAIS Du fait de l'appartenance de la Commune de Saint Laurent la Gâtine à la Communauté de Communes des Quatre Vallées, et selon le principe de continuité territoriale, la commune de St Laurent la Gâtine demande son retrait du Syndicat du Pays Drouais pour adhérer au Syndicat du Pays Chartrain.
 Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour le retrait de cette commune du Pays Drouais. Adopté à l'unanimité.

III – TRAVAUX

1° / Cloche de l'Eglise – Mise en place d'un système électronique

Michel LETHUILLIER rappelle que la commission a pris la décision d'effectuer la réparation de la cloche de l'Eglise. Cependant vu le coût de la réparation, des demandes de subventions vont être faites. De plus "Anne" étant classée monument historique, les délais risquent d'être longs (plusieurs années). Dans l'attente de sa restauration, la commission a donc pris la décision de faire installer une cloche électronique. Cette cloche peut fournir 45 tons différents, elle sonnera les offices, l'angélus, le glas et certaines heures. Son système électronique pourra être utilisé pour faire tinter "Anne" quand celle-ci fonctionnera de nouveau. Michel LETHUILLIER informe que cette cloche électronique a été installée ce jeudi 13 décembre et qu'elle sera financée sur l'exercice 2008.

D. 2371 **2° / Espace Hugo - Avenants Entreprises BATIPOSE (n° 3) et INGRAND (n° 2)**
ESPACE HUGO
AVENANTS Dans le cadre des travaux de l'Espace Hugo, sur proposition de l'architecte Madame BOUDARD CAPON, M. le Maire présente deux avenants s'établissant comme suit :

Entreprises	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant HT
BATIPOSE – Lot n° 10 - Avenant n° 3	40 452.45	600.00
INGRAND – Lot n° 14 – Avenant n° 2	16 590.33	2 694.18
TOTAL AVENANTS		3 294.18

Après délibération, le conseil municipal adopte ces avenants à l'unanimité.

3° / Appel d'offres pour extension locaux administratifs recevant du public dédiés à la Poste

La commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi soir 13 décembre, suite à la clôture de l'appel d'offres.

Sur les treize dossiers retirés chez le reprographe, cinq entreprises seulement ont répondu dans les temps (pas de maçon, pas de menuisier). L'appel d'offre a donc été déclaré infructueux dans son intégralité et il a été décidé de le relancer en janvier avec une remise des offres fin février début mars pour un début de chantier en avril. Pour information.

4° / Compte rendu du contrôle des poteaux incendie

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport du contrôle des bornes incendie élaboré par Monsieur GARCIA MORA. Un exemplaire a été adressé aux services de secours de Dreux. Les membres du conseil municipal trouvent le document intéressant. Pour information.

5° / Compte rendus des travaux sur les différents chantiers

Monsieur ISABEL donne compte rendu de l'avancement des différents chantiers :

⇒ Espace Hugo : les travaux sont pratiquement terminés. La réception du chantier a eu lieu le 29 novembre dernier avec des réserves pour certaines entreprises, notamment pour le carrelage et la peinture. Certaines de ces réserves ont été levées le 13 décembre dernier (cuisine – toiture). Il reste à finir l'électricité et la sonorisation (régie à installer). La ligne France Télécom n'est pas encore branchée. Prévoir un contrat de télésurveillance. Il a été demandé la désignation d'une personne qui soit mise au courant de la gestion de l'espace scénique et du fonctionnement de la cuisine.

⇒ Logements : l'entreprise Eurovia sera en congés pour un mois à partir du 14 décembre. En attendant, la voirie reste en l'état, cependant la voie est carrossable. Il a été demandé de sécuriser le chantier, les maisons sises 1 – 3 et 5 rue des Camélias devant être livrées pour le 20 décembre. L'immeuble n'est pas terminé, bien que très avancé. Les appartements seraient livrables en février 2008.

⇒ Amélioration de l'éclairage public : des lampadaires ont été posés devant la salle polyvalente, la bibliothèque et à Raville.

Michel LETHUILLIER propose la réunion de la Commission des Travaux et d'éclairage public fin janvier 2008.

D.2371/1
TRANSFERT
CONTRAT
ARCHITECTE
VOIRIE
LOGEMENTS

6° / Voirie logements rue des Camélias / Transfert contrat maîtrise d'œuvre

Suite à la cessation définitive d'activité au 31 janvier 2007 du cabinet JUBERT, architecte en charge des travaux de voirie des logements rue des Camélias, M. le Maire propose de transférer la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet BOUDARD -CAPON d'EVREUX.

Après avoir rencontré Madame BOUDARD CAPON et après avis de Monsieur le Trésorier de Dreux et Pays Drouais, il s'avère qu'un avenant est nécessaire pour le transfert de ce contrat au Cabinet BOUDARD CAPON.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

6° / Appel d'offres pour mobilier de l'Espace Hugo

Michel LETHUILLIER informe avoir lancé un appel à la concurrence pour la fourniture de mobilier pour l'Espace Hugo : 400 chaises, 20 tables rectangulaires et 20 tables rondes pliantes et stockables sur des chariots. Pour information.

IV – FONCIER

D.2372

ACQUISITION 1°/ Acquisition terrain CATEL cadastré ZO 217

TERRAIN CATEL ZO 217 Lors de la séance du 12 décembre 2003, le conseil municipal avait évoqué la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée ZO 217, appartenant à Monsieur CATEL Bernard dans le cadre de l'extension du stade. Après avis des Domaines et délibération, le conseil municipal décide d'acquérir ce terrain cadastré ZO 217, sis au lieudit « Les Plantes », d'une superficie de 4549 m² au prix de 10 000 €. Maître POPOT, notaire à Cherisy sera chargé du dossier. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous document relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

D.2372/1

2°/ Voirie – transfert du Chemin Départemental Vallée au Foin au profit de la commune

TRANSFERT CD VALLEE AU FOIN M. le Maire expose au conseil municipal la situation ancienne du chemin départemental n° 115/1/B (dit de la Vallée au Foin), situé au dessus du lotissement de la Pinède. Ce chemin, non goudronné et non usité au titre de l'intérêt départemental, peu fréquenté si ce n'est par les seuls habitants du lotissement de la Pinède, il est proposé que celui-ci soit déclassé de l'inventaire départemental au profit de la commune de Cherisy sur une longueur de 520 m. Après délibération, le conseil donne un avis favorable pour ce déclassement. Adopté à l'unanimité.

D. 2373

V – AIDE SOCIALE – AIDE AU CHAUFFAGE

AIDE AU CHAUFFAGE Suite à la réunion de la Commission d'Aide Sociale le 5 décembre dernier, il a été décidé de reconduire les aides au chauffage comme les années précédentes, à savoir :

◆ Distribution 400 l de fuel :

M. Luc DAVIGNON– M. Mme Alain VICTOR

◆ Aide financière de 150 € :

Mme FRIZON Germaine – Mme GARÇON Denise – Mme Renée JOUBERT –
Mme CHALOPIN Odette Madame DUCHE Paulette --- Mme PATRIGEON Simonne –
Mme DEJOUY Huguette- – M. Fernand HERVE
Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité

VI – SCOLAIRE – Rapport du Conseil d'Ecole

M. BOUCHER donne connaissance du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 25 octobre dernier à l'école élémentaire.

Il signale que de gros travaux sont à prévoir à l'école primaire (toiture). Il informe que les programmes informatiques sont en place dans les écoles.

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il faudra se pencher sur la question de la participation des communes aux frais de scolarité dans les écoles primaires du secteur privé. Christian BOUCHER remarque la stagnation des effectifs dans les écoles, mais ceux élevés de la cantine. Il faudra réfléchir à l'aménagement des locaux dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation de la salle polyvalente en centre de loisirs.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Michel LETHUILLIER présente aux membres du conseil municipal un document sur la réserve communale de sécurité civile. Le conseil souhaiterait de plus amples informations avant de se prononcer.

TOUR DU TAPIS

Arnaud GUIRLIN

☞ Signale un problème d'assainissement aux Vignes. M. le Maire répond que les réseaux sont actuellement entretenus par l'entreprise AAB (par tranches sur la commune). Une négociation est en cours entre le SIAVEURE et la CAdD pour une convention d'entretien des stations de relevage et les canalisations.

- Michel ISABEL
- ↳ Demande où en est le projet de trottoirs rue de Marsauceux. M. le Maire a contacté la DDE qui prépare un projet , la commune ayant signé une convention ATESAT.
 - ↳ Enfouissement réseaux rue de Marsauceux : M. le Maire répond que cela pourrait faire partie de nouveaux projets dans un programme subventionné, de gros chantiers ayant été financés dernièrement sur la commune sans avoir eu recours à l'emprunt.
- Nicole KERMARREC
- ↳ Est déçue car les membres du Comité des Fêtes n'ont pas été aidés pour préparer la fête de l'Arbre de Noël. M. Le Maire rappelle que cette fête est traditionnellement organisée par le Comité des Fêtes, la commune s'occupe de l'achat des jouets. Il précise également qu'il conviendra à l'avenir de passer des conventions entre commune et associations pour redéfinir les attributions de chacun.
 - ↳ Christian BOUCHER fait remarquer que plusieurs manifestations ont lieu en même temps et qu'il serait souhaitable de dissocier le Marché de Noël et la Fête des Enfants.
- Bruno LOQUET
- ↳ La recette du Téléthon est de 4 400 €
- Christian BOUCHER
- ↳ Dans le cadre des travaux de Raville, les camions passent par des chemins qui se trouvent ainsi dégradés. Il faudra être vigilant afin qu'ils soient remis en état à la fin du chantier.
- Michel LETHULLIER
- ↳.
 - ↳ Informe que les vœux du Maire et du Conseil Municipal auront lieu le 11 janvier prochain dans l'Espace Hugo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30